



Porter plainte pour harcèlement

Par **camr**, le **02/12/2010** à **16:16**

Bonjour, j'ai reçu la visite d'un homme qui s'avère être le meilleur ami de mon ex petit copain. cet homme là est dangereux et m'a déjà insultée. J'aurai voulu savoir au cas où il sonnerait à ma porte une autre fois si je pouvais porter plainte pour harcèlement.

Merci.

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **16:49**

non. Ce n'est pas constitutif d'un harcèlement

Le harcèlement suppose *des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet [...], d'altérer sa santé physique ou mentale* (Article 222-33-2 du code pénal)